

la joie de se retrouver avec ses frères lui fit oublier tous ses maux passés ; il reprit les travaux.

Ce rétablissement ne fut pas de durée : il résista aux nouvelles attaques autant qu'il lui fut possible. Il retourna une seconde fois à l'infirmier, par ordre du P. abbé. Bruno se trouva accablé de toutes sortes d'infirmités qu'il reçut en actions de grâces ; ses douleurs d'entrailles le reprirent beaucoup plus vivement qu'auparavant. On le voyait plié par le milieu du corps, ayant le visage d'un mort, sans voix, sans paroles, dans la défaillance, sans qu'on put lui donner aucun secours ; mais Dieu, qui étoit dans son cœur le soutenoit d'une manière visible.

Il passa plusieurs années dans des chûtes et rechûtes continuelles. Ses maux redoublaient de tems en tems ; ni les insouciances, ni les ardeurs de la fièvre, ni les langueurs, ni les douleurs aiguës, ne furent point capables de troubler en rien sa joie, et sa confiance en Dieu. On peut assurer que sa principale force étoit la continuité de ses prières : on ne l'approchoit jamais qu'on ne le surprît à prier.

Dieu permit pour l'exercer, qu'il fut attaqué d'une tentation à laquelle il ne s'attendoit pas. Le religieux infirmier, poussé d'un faux zèle, s'attachait à le reprendre avec aigreur et toujours avec injustice, il se servoit de paroles dures. Dom Bruno qui aimoit les humiliations souffroit avec la docilité d'un enfant ce qu'il lui disoit de plus aigre et de plus piquant, et ce frère au lieu d'apprendre par cet exemple à conserver la charité et la douceur en devenoit plus prompt, plus rude et plus insupportable, le père abbé, informé de la dureté de l'infirmier le réprima et fit rentrer le frère dans son devoir.

Bruno fut dans cette situation pendant tout le cours de sa maladie, la disposition de son cœur fut toujours égale ; l'inégalité et la diversité de ses maux étoient continuelles ; mais il persévéra jusqu'à la mort.

Tout son temps étoit employé à la prière, à la récitation de son office, à la lecture de l'écriture sainte et de l'imitation de Jésus-Christ il se trouvoit parfaitement heureux ; il disoit que les journées ne lui duroit qu'un moment.

Il tomba enfin dans la dernière faiblesse, et se vit aux portes de la mort, comme au comble de sa joie. Lorsqu'on lui donna les derniers sacrements, il s'écrioit comme le prophète : Seigneur, mon âme désire avec tant d'ardeur vos divins ta-

bernacles, qu'elle tombe en défaillance.

Le père abbé étant près de lui donner l'Extrême-Onction, il dit d'un ton de voix élevé pour se faire entendre de toute la communauté, « qu'il n'étoit qu'un scélérat, qu'il avoit mené une vie digne des derniers châtimens. » Et comme il étoit sur le point de commencer une confession publique, afin que chacun de ses frères n'ignorât ce qu'il avoit été, le père abbé l'en empêcha en lui disant qu'il ne devoit plus penser qu'à exciter sa confiance, qu'il alloit trouver un bon père. Il lui répartit qu'il l'avoit toute entière, qu'il n'y avoit rien qu'il n'en espérât. Il ajouta ; « qu'il étoit vrai que les démons l'attaquoient quelquefois pour ébranler la fermeté de son cœur, mais qu'il se moquoit d'eux, qu'il les chassoit et qu'il ne les craignoit non plus que des mouches. » Il termina cette carrière de bénédiction par la meilleure fin. Toute sa vie peut-être regardée comme un martyre.

(Extrait de la Relation de la vie et de la mort de quelques religieux de Le Trappe, 4 vol. in-12, Paris 1758.)

### Le Châtelet et ses environs.

(Quinzième Article.)

#### La Haute-Borne.

A onze mètres au midi de la voie romaine de *Nassium*, à 1675 mètres à l'est du plateau du Châtelet, est le monument de la Haute-Borne.

Dès la première moitié du siècle dernier, lorsque les ruines de la ville gallo-romaine sommeillaient encore dans l'oubli, il avait commencé de fixer l'attention des savants, sans avoir entièrement perdu l'aurole des superstitions populaires.

C'étoit alors une pierre merveilleuse que nulle force humaine n'avait pu dresser. — Un être surnaturel, pour qui rien ne pèse, une Fée de la Lorraine, se disposant à soustraire, à l'aide d'escalade les farines, du moulin de Rachecourt, la portait sous son bras (1),

(1) « Selon la tradition, ce sont les fées qui ont apporté dans leurs tabliers les pierres du dolmen de Trie, près de Givors. » (Armand Casson, *antiq. de l'arrondissement de Mantes*, p. 68.) Ste Radegonde apporta sur sa tête l'énorme pierre du dolmen de Poitiers et les supports dans son tablier (Millin, *Voyage dans les départements*, tome 4, p. 730.)

lorsque le coq s'étant mis à chanter, rompit le charme et fit glisser la pierre qui, en tombant, se ficha en terre, ainsi que vous la voyez. — Plus large qu'un gros arbre, plus haute qu'un grand mur, n'allez pas croire qu'elle puisse vous servir d'abri : la pluie vous y assiègera de tous côtés, fouettée par un vent plus fort que partout ailleurs (1). — Respectez bien cette pierre : nos pères l'avaient en vénération ; ils nous ont appris qu'autrefois, « à une époque bien éloignée, « les lettres de l'inscription étaient dorées et qu'on les « voyait briller au loin d'un vif éclat, lorsque le soleil « y dardait ses rayons (2). » — Tels sont encore les récits des vieillards.

Avec moins de poésie et plus d'érudition, les amis de la science se sont trouvés tout aussi étonnés que le vulgaire à l'aspect de ce monument... Moreau de Mautour qui, le premier, le fit connaître au monde savant (3) ; Legendre, ingénieur de la province de Champagne, qui le visita le 18 juillet 1751 (4) et qui, probablement, a gravé, en témoignage de cette visite, le millésime qui se lit au sommet ; Grignon (5) qui, pour transmettre à l'Académie des renseignements plus complets et peut-être aussi pour satisfaire sa curiosité d'antiquaire, fit malheureusement exécuter des fouilles qui, dénudant sa base (6) l'ont minée et sont cause qu'il tomba et se brisa en deux, dans la nuit du 25 au 26 novembre 1782 ; l'abbé Phulpin, qui attendit pendant plus de cinquante ans le jour où il devait en voir la restauration ; tous ont décrit sa forme et ses dimensions et, Legendre, son volume et son poids : je m'en suis occupé comme eux avant qu'il ne fût relevé, opération qui se fit le 5 juin 1845, par les soins de M. Romieu, préfet du département, dans les circonstances dont j'ai parlé (7).

C'est une masse brute de pierre fromentelle dure (chaux carbonatée compacte) pesant douze mille kilogrammes, cubant quatre mètres et demi, longue de 6 m. 56 c. dans le milieu de sa largeur, et de 6 m. 82 c. sur sa tranche méridionale ; large de 2 m. 20 c. à sa base et d'un mètre au sommet, sur une épaisseur de 45 à 60 centimètres. Cette épaisseur est diminuée

(1) Notes archéol. p. 77.

(2) Id. p. 76.

(3) Voir dans cette revue, la page 51.

(4) Notes archéol. p. 77.

(5) Mémoires de l'académie des inscriptions et B. L., t. 60 p. 153.

(6) Je tiens d'un vieillard que les enfants s'amusaient à passer sous sa marge septentrionale, et que Grignon, pour prévenir sa chute, y fit mettre des étançons qui se pourrèrent.

(7) Page 239 de cette revue.

d'un tiers dans le haut, à l'aspect du couchant, un grand fragment, par l'effet d'une exfoliation verticale, s'en étant détaché, ainsi que l'a constaté Moreau de Mautour. C'est au vide, à l'inégalité de surface résultant de ce défaut, que l'on doit attribuer la rupture qui s'opéra, lorsque le reste de cette masse frappa la terre en tombant. Autrefois sa base au lieu d'être horizontale, descendait diagonalement dans le sol à la profondeur d'un mètre, s'il est vrai que Legendre ait mesuré le monolithe *au rez de terre*, lorsqu'il trouva 18 pieds de hauteur : aujourd'hui, réduite de vingt à vingt-cinq centimètres dans sa partie angulaire, pour trouver dans une pose horizontale plus de solidité, cette base n'y est plus engagée que de quatre-vingts centimètres sur une longue et large dalle, au milieu d'une maçonnerie en moellons et à mortier de chaux ; de sorte que la hauteur du monument est encore, comme autrefois, d'environ dix-huit pieds. S'il y a désaccord à cet égard, c'est que les uns ont confondu avec la hauteur la partie qui devait être enfouie, et que les autres, tels que Moreau de Mautour, qui compte vingt-quatre pieds où il n'y en a que dix-huit, ont subi l'illusion d'optique dont ne peut se défendre quiconque voit pour la première fois cette flèche de pierre brute, dressée devant lui et comme suspendue sur sa tête. Vraiment, on éprouverait même de la crainte, si l'on ne savait combien cette pierre est solidement fixée au sol et si le *Cicerone* négligeait d'expliquer que le fragment du haut est soudé parfaitement à celui du bas par des goujons intérieurs en même temps que par le bain de limaille dont les bavures ne sont que trop visibles.

... MM. Phulpin (Notes archéol. p. 89), Albert Lenoir (Magas. pittor. 1839, p. 4). Batissier (Elém. d'archéol. nat., p. 162), Bourassé (Archéol. chrét., p. 38), Maquart (Monit. univ. 30 septembre 1845), Chaudruc de Crazannes (Rev. archéol., 4<sup>e</sup> année, p. 40), Letronne (Ibid. p. 563), voient unanimement dans la Haute-Borne un *Men-hir* ou *Peulvan*, un de ces monuments que l'on a coutume de désigner comme *celtiques*, et, par conséquent, la regardent comme beaucoup plus ancienne que son inscription latine.

S'il est généralement vrai que ce qui est simple a précédé ce qui est composé, et spécialement en ce qui comme les monuments celtiques, que les *Menhirs* sont d'un usage plus ancien que les *alignements* et les *cromlechs* (1), il nous est permis de croire que la Haute-Borne est un des plus anciens témoins de l'établissement de l'homme dans nos contrées. Dans

(1) Chacun se figure ce que c'était qu'un *alignement* de pierres levées : quant au *Cromlech*, il consistait dans la disposition circulaire, elliptique ou demi-circulaire des pierres ; il y en avait un au sommet du monticule des *Fourches* près de Langres.

cette hypothèse, puisque dès l'an 1580 avant l'ère chrétienne (1), telle était la population des Gaules, qu'elles envoyaient de nombreuses colonies, de puissantes armées, en Espagne, en Italie, dans les Iles Britanniques et dans le nord de l'Europe, nous devons admettre que l'érection de la Haute-Borne remonte à trois ou quatre mille ans.

Si l'on demande quelle a été sa signification, sa destination première, n'ayant pour en juger que l'analogie, il m'est impossible de la préciser, et je ne puis que m'arrêter à des conjectures.

Ne serait-ce pas un *Cippe funéraire*? Les fouilles faites à sa base, d'abord par Grignon et ensuite sous mes yeux, lors de sa restauration, n'ayant fait découvrir ni ossements humains, ni aucune trace de sépulture, ni aucun ancien déplacement de terre, ne permettent guère de le croire.

Jugeant à sa masse et à sa hauteur qu'elle a dû être dressée à la suite de quelque grand événement dans l'ordre politique ou religieux, je suis porté à la croire ou commémorative ou votive.

Connu de nous sous le seul nom de Haute-Borne, adoptée, selon toute apparence, comme Borne par les peuples gallo-romains; existant, avant l'ère romaine, près d'une ville ou bourgade, Gorse, Gourzon, dont le nom, dans la langue celtique, signifiait *Limite dressée* (2); cette pierre, dès son érection comme depuis, n'aurait-elle pas été, en même temps que monument commémoratif, une borne internationale, une stèle du genre de celle que dressèrent Jacob et Laban (3), du genre du monolithe de Masphat (4) et de la pierre Melampyge (5); monument qui devait se rencontrer sur bien des points de la Gaule (6), lorsque plus de trois cents

(1) Anquetil, Histoire de France, chap. 2; Tite-Live, livre 5, chapitre 33 et 34; Florus gall., livre 1, chapitre 7.

(2) Voir dans *mémoires sur la langue celtique* par Bullet les mots *or, gor, gour, soun, et zun*.

(3) Genèse, chap. 31, versets 43, 51, 52 et 54; Flav. Josèphe, liv. 1, chap. 19.

(4) Rois, livre premier, chapitre 7, v. 12 et 13.

(5) Hérodote, livr. 7 chap. 216; voy. d'Anacharsis, édit. stéréot. t. 1, p. 356; Dict. de la Fable, aux mots *Achémon et Passalas*.

(6) Il y en avait plusieurs sur les frontières des *Leuci* ou Lorrains, d'abord celui qui nous occupe; puis celui que Grivaud de la Vincelle (arts et mét. Recherches prélimi., p. 6 et pl. 4) nous fait connaître en ces termes: « Schœpflin, dans son histoire d'Alsace, parle d'une pierre pyramidale qui se trouvait sur les confins de la Lorraine et de l'Alsace, dans l'ancien comté de Dachsbourg. Cette pierre, brute et sans inscription, était d'une seule

nations (1) s'en partageaient le territoire.

Il est présumable que, comme presque toutes les pierres du même genre et ainsi que nous le voyons dans les livres Saints (2) et dans l'histoire de l'Eglise (3), celle-ci, quelle que fût son origine, est devenue avec le temps, l'objet d'un culte idolâtrique.

Quant à la destination nouvelle qu'a dû recevoir la Haute-Borne, lorsque fut gravée son inscription, qui est celle-ci:

VIROAAARVS

ISTATLII

chacun a espéré la découvrir dans l'inscription même, et, par suite, chacun l'a indiquée selon le sens qu'ont semblé lui offrir les lettres qui la composent. Il en est résulté une si étonnante diversité d'opinions que nous nous contenterons d'indiquer, leur discussion, qui a pris quelquefois les proportions de la polémique, ne pouvant guère entrer dans les limites ordinaires d'une revue.

Toutes ces opinions, celles du moins qui méritent quelque attention, se rattachent à six catégories.

1° Moreau de Mautour, l'Académie des Inscriptions et belles lettres et M. Gérard Jacob-Kolb ont vu dans cette inscription une consécration à Jupiter.

On a vu, à la page 51, que le premier traduit ainsi: VIRIDOMARVS Iovi STATORI Ingentem Lapidem Inscribi Fecit. — Viridomare a fait graver cette grande pierre en l'honneur de Jupiter-Stator.

Le dernier lisait: VIROMARVS Iovi STATORI Istum Lapidem Iussit Fieri (Traité élémentaire de Numismatique, t. 1, p. 66; Notes archéol., p. 85). — Viromarus a ordonné de faire cette pierre en l'honneur de Jupiter-Stator.

L'Académie: VIROMARVS Iovi STATORI Iovi Liberatori Iovi Feretrio (Notes archéol., p. 81). — Viromarus à Jupiter-Stator, à Jupiter-Libérateur, à Jupiter-Féretrien.

2° L'abbé Lebeuf y voit un chef de brigands,

« pièce: elle avait 21 pieds de hauteur, 5 de largeur à sa base et 2 d'épaisseur. » Le nom celtique de la petite ville de Gorze, près de Metz, qui était limitrophe entre les *Leuci*, les *Mediomatrices* et les *Verodunenses*, en semble-t-il pas indiquer qu'il en existait pareillement une en cet endroit?

(1) Plut. vie de César; Flavius Joseph, guerre des juifs liv. 2, chap. 16.

(2) Lévitique, chapitre 26, verset 1; sagesse, ch. 14, v. 15.

(3) Les conciles et nos rois, jusqu'au 9<sup>e</sup> siècle, ont défendu sous des peines très sévères, le culte des pierres (dict. port. des conciles, 1758, p. 658; revue archéol. 3<sup>e</sup> année, p. 111, Armand Casson, antiq. de l'arrondissement de M. p. 2 et 50.)

nommé Viromarus ou Wimar, inhumé près de la voie publique, dite le *Chemin d'Attila*: VIROMARVS In STRatâ ATILæ In Fossus (Acad. des Inscript. historiques, XII p. 223. édit. in-12; Arts et mét. des Anciens, Recherches prélim., p. 4).

3° L'abbé Phulpin et M. Maquart, une *inscription tumulaire ou votive*: VIROMARVS Iulio STATLLIO Filio. — Viromarus à Julius Statilius, son fils.

4° Grignon, le comte Caylus, Letronne et avec eux, M. de Crazannes, qui avait d'abord adopté la version précédente, n'y voient qu'une espèce de *Carte de visite*: VIROMARVS Iulii STATILI Filius (Bull. des Fouilles, p. 90; Arts et mét. des Anc., Recherches prélim., p. 5, Revue archéol. 4<sup>e</sup> année, p. 563, et 3<sup>e</sup> année, p. 585). — Viromarus, fils de Julius Statilius.

5° MM. Batissier, Albert Lenoir et Bourassé, sans essayer de traduire cette inscription, disent qu'elle indique les *anciennes frontières des Leuci*. Cette opinion est-elle le résultat de leurs propres études ou seulement du rapprochement qu'ils auront fait de ce nom traditionnel HAUTE-BORNE, de la lettre F, qui termine l'inscription, et de l'existence d'une frontière vers cet endroit, ou bien encore de ce qu'ils auraient simplement adopté le sentiment de l'abbé de Tersan, qui pensait trouver dans notre monolithe le AD FINES de la Table théodosienne (Arts et mét. des Anc., pl. 1) et cette traduction offerte par Grivaud de la Vincelle et ainsi figuré: VIROMARVS ISTATUIT I Leucorum I Fines: Viromarus a posé les limites des Leucois (Arts et mét., Recherches prélim., page 5 et suivantes).

Voici celle que m'avaient fournie, dans le même sens, mes propres et seules recherches et que j'avais appuyée d'une dissertation dont une partie a été reproduite en juillet 1844. par l'*Echo de la Haute-Marne*: VIROMARVS Imperator STATUIT Ibi Leucorum Imperii Fines (1): Le général Viromarus a

(1) Si les amis de la bonne latinité voulaient se montrer sévères, je leur dois cette remarque. Le mot *Imperator*, qui signifie avant tout, *général d'armée*, n'avait aucunement perdu cette signification sous les empereurs, ainsi que nous le font voir quelques médailles et comme le prouvent ces paroles que Tacite a mises dans la bouche de Tibère: *Nihil relictum IMPERATORIBUS, ubi fœmina manipulos intervisat*, etc.: Que reste-t-il aux généraux, lorsqu'une femme se mêle de passer en revue les troupes, etc.? (Annales, liv 1, chap. 69.) Il s'employait également en parlant d'un général étranger: *IMPERATORES ad id bellum de omnium populorum sententiâ lecti Attius Tullus et C. Marcius exsul romanus*. (Tite-Live, l. 2, chap. 39.) Cet Attius Tullus était le chef des Volsques. — *Imperium* était usité pour signifier *gouvernement, Etat, circonscription territoriale dans laquelle on commande*: *syloa Mœsia veientibus adempta, usque ad mare IMPERIUM prolatum et in ora Tiberis Ostia urbs condita*. (Id., liv. 1, ch. 33.) — Enfin, s'il est besoin de justifier

fixé ici la frontière de l'Etat des *Leuci*.

6° Enfin, la découverte imprévue de la Tête d'aqueduc, qui commence précisément au pied de la Haute-Borne, m'a fait ensuite me demander, en 1846, si la lettre F ne signifiait pas *Fons*, fontaine, source; et alors notre inscription, dont les traductions précédentes ne montrent que trop la merveilleuse flexibilité, m'a donné en réponse ces mots: VIROMARVS Isto STATUIT In Loco Initium Fontis: Viromarus a établi en ce lieu le commencement de la source.

En attendant que des faits nouveaux fixent définitivement notre choix, contentons-nous des observations suivantes.

VIROMARVS, qui forme la première ligne, dont toutes les lettres sont hautes de quinze centimètres, est le nom latinisé d'un Gaulois appelé *Viromar*, c'est ce que nous enseignent, par l'analogie, les noms *Britomarus*, *Induciomarus*, *Chnodomarus*, *Hincmar*, *Adhëmar*, etc. Quant à la variante proposée par Moreau de Mautour, qui regardait ce mot comme étant une abréviation de *Viridomarus* (1), nom de deux personnages historiques, rien ne la justifie; car, contrairement à l'assertion de cet antiquaire, sur laquelle il fonde son opinion, il reste au bout de ce mot, sur la largeur de la pierre, plus d'espace qu'il n'en fallait pour qu'on le gravât sans aucune abréviation. Ainsi l'explication de cette première ligne n'offre aucune difficulté.

Quant à la ligne suivante, ce serait vainement que l'on posséderait, comme Letronne, tous les trésors de l'érudition et du discernement, si l'on entreprenait de l'expliquer, de la discuter, sans avoir sous les yeux, pour s'y reporter, le monument lui-même, tant elle s'est jouée des copistes, dessinateurs ou graveurs les plus habiles et les plus sincères. C'est ce qu'avait senti M. D'Albert, duc de Luynes: par ses ordres on en avait pris une empreinte en plâtre (1), le 5 août 1850; mais son plâtrier, sous je ne sais quelle fatale inspiration, a cru ne pas devoir étendre la matière du moule au delà de l'espace couvert par les lettres, s'abandonnant pour le reste aux caprices et aux erreurs de son atelier. Aussi cette empreinte, très fidèle dans la reproduction des lettres, n'est-elle qu'un témoin grossièrement imposteur des accidents de surface qui les suivent ou les précèdent.

Je me bornerai donc à faire connaître, en le

aussi l'expression *Ibi*, nous voyons dans Térence *IBI sum* (Heaut., acte 5, scène 3, volume 6) et *Duxi uxorem, quam IBI miseriam vidi* (Adelph., acte 5, scène 2, volume 13).

(1) Voir dans cette revue la page 51.

(2) Plusieurs personnes de Joinville, notamment M. Leloup, juge de paix du canton, s'en sont procuré des épreuves.

garantissant, l'état de cette partie de l'inscription.

1° Au-dessous des lettres OAA de la première ligne est un défaut de pierre qui les affleure, consistant en une excavation réniforme, dont les lobes occupent la partie inférieure à peu près au niveau du sommet des petites lettres de la seconde ligne. Elle est profonde d'un décimètre, environ, et a été formée, en même temps que la pierre elle-même, soit par l'action des eaux, soit par la présence d'un corps hétérogène, d'une terre qui n'aura pu prendre la consistance du reste de la masse. Ainsi, jamais ce monument, soit avant, soit depuis l'existence de son inscription, n'a éprouvé aucun éclat, aucune mutilation en cet endroit et elle est la proéminence des bords de cette excavation que, s'il était possible qu'il y eût jamais existé des lettres en la place qu'elle occupe, ces lettres seraient encore actuellement visibles sur plus des deux tiers de leur hauteur. Donc, la seconde ligne possède encore, comme la première, toutes les lettres dont elle a été composée.

2° Tandis que les lettres STA, L, F, de cette ligne sont hautes seulement de 115 millimètres, les trois I, qu'elle contient ont la hauteur des lettres de la première ligne, c'est-à-dire 15 centimètres, et le trait horizontal du deuxième T, au lieu de terminer cette lettre dans le haut, se trouve traversé et surmonté par la continuation du trait perpendiculaire et parvient ainsi à la hauteur des trois I. Or, il a été reconnu par l'étude des monuments (1) que cet allongement des lettres est un signe d'abréviation. Ces quatre grandes lettres n'auraient-elles donc pas été destinées à indiquer ici l'abréviation et la coupe des mots ?

3° Aucun intervalle appréciable, aucune ponctuation, ne sépare les unes des autres les lettres de cette seconde ligne, à moins que, comme Grivaud de la Vincelle, nous ne prenions les trois grands I comme « des points d'intersection qui indiquant l'abréviation « STAT et séparent les initiales L et F ». Mais à quoi eût-il servi, dans ce cas, de commencer la seconde ligne par un de ces I, par cette sorte de ponctuation, qui eût appartenu naturellement à la fin de la première ligne, où l'espace ne manquait nullement pour la recevoir ?

4° Enfin, pour les personnes qui, comme M. Baudot (2), penseraient voir un E au lieu d'un F dans la dernière lettre de l'inscription, je dois dire que j'ai scrupuleusement examiné cette lettre, que

j'en ai autrefois adressé une copie à M. le Préfet et que l'étude du monument lui-même peut faire reconnaître combien est exacte la description que voici : cette lettre est haute de 115 millimètres. Le trait horizontal du haut a de longueur 59 millimètres en dehors du trait perpendiculaire. Le trait horizontal qui devrait occuper le milieu, et qui, pour éviter peut-être un défaut qui existe au-dessous dans la pierre, se trouve au deux tiers de la hauteur, se termine à 47 millimètres du trait perpendiculaire. Ces deux traits horizontaux, de même que le trait perpendiculaire, sont creusés en talus à arrête vive et ont de 12 à 15 millimètres de largeur sur 5 ou 6 de profondeur. Le trait horizontal inférieur, se confondant avec la base du trait perpendiculaire dans les 12 millimètres qui forment la largeur de celui-ci, s'en détache sur une longueur de 8 millimètres et se termine en pointe à une distance totale de 20 millimètres dont les 10 ou 12 derniers n'ont presque aucune profondeur. L'état de la pierre ne permet pas de supposer qu'aucun frottement ait effacé la continuation de ce trait. Ainsi le trait horizontal inférieur, dont l'allongement a toujours été la marque distinctive de la lettre E et qui d'ordinaire se trouve un peu plus long que le trait horizontal supérieur, n'a que le tiers de la longueur de celui-ci. Donc ce trait horizontal, au lieu d'être ici le signe particulier de la lettre E, n'est que le pied ou trait terminal de la lettre F, figuré à droite un peu plus largement que dans nos caractères d'imprimerie, tandis qu'il est omis à gauche où il se serait confondu avec un défaut de la pierre.

Ces détails étant fondamentaux, j'ai dû les aborder, malgré leur sécheresse. Quant au vrai sens de l'inscription, ne pouvant le rechercher davantage sans m'engager dans des discussions que j'ai dit vouloir éviter et dans lesquelles mon impartialité pourrait être suspectée, je laisse aux lecteurs de cette revue le soin de choisir entre les opinions ci-dessus relatées, jusqu'à ce que des faits nouveaux viennent le fixer définitivement ou nous en révéler un autre.

POTHIER.

(La suite prochainement.)

(1) Millin, *voyage dans les départements du midi de la France*, tome 3, page 569 et tome 4, pages 263 et 274.

(2) *Mémoires de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 1827, p. 204 à 206 ; Notes archéolog., page 86.